

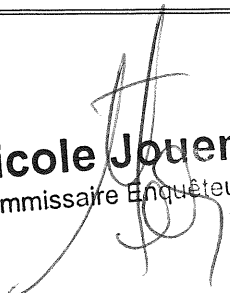
COMMUNE DE LANDEVANT



REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

**MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Nicole Jouen
Commissaire Enquêteur





OBJET DE L'ENQUETE :

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRETE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Arrêté municipal du 27 juillet 2018

**COMMISSAIRE ENQUETEUR DESIGNE PAR LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE RENNES PAR DECISION DU 22 JUIN 2018:**

Madame JOUEN Nicole

Durée de l'Enquête	35 jours
Date d'Ouverture et de clôture de l'Enquête	du 21 Août 2018 à 9 heures au 24 septembre 2018 inclus à 17 heures 30
Jours d'ouverture	◆ du lundi au vendredi inclus- excepté le mercredi après-midi
Heures d'ouverture	de 8h45 à 12h00 - 13h45 à 17h30 ◆ Samedi matin de 9h30 à 12h00 (fermé en août)

REGISTRE D'ENQUETE :

Comportant dix-sept feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations du public.
Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la Mairie de Landévant ou par message électronique à l'adresse enquetepublique.landevant@orange.fr.

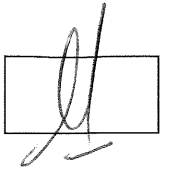
RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- le mardi 21 août 2018 de 9 heures à 12 heures
- le samedi 9 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures
- le lundi 24 septembre 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Nicole Jouen
Commissaire Enquêteur





OBSERVATIONS DU PUBLIC

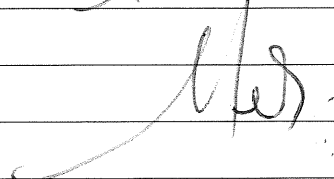
Le 21.08.2018 1^{ère} Permanence
9h - 12h

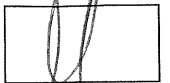
R1 - Le 21/8/2018 : HERVIO Josiane : Venue pour un
projet de hangar agricole à destination de mettre
à l'abri 2 chevaux; il s'avère que ce n'est pas
l'objet de la révision de PLU actuellement,
rien à dire sur le projet de définition du château
de Lennouan.

~~HERVIO~~

fin de permanence 12h

Nicole Jouen
Commissaire Enquêteur





OBSERVATIONS DU PUBLIC

R2

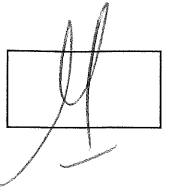
Mardi 28 Août 2018

Marie France KERGUERES
du village de Tolven à Landévenec

Sur la base "des informations fournies par la commune" et "plaqueurs" (comportant diverses imprécisions et même les erreurs) la CPENAF donne son accord à la modification n°1 du PLU dans une procédure "dispense d'évaluation environnementale".

Cette prescription est faite dans une orientation d'écologie durable en ignorant totalemment les habitations proches et leurs habitants

→ Première imprécision ^{et erreur} le château, ses dépendances et son parc ne sont pas au milieu de 80 hectares (aujourd'hui complètement clos de haies murs et grillages) mais sur le bord du domaine, non loin de la route de Kerferval jouxtant le village de Tolven la zone NT4b a même une limite mitoyenne avec le jardin de M^{me} et M^{me} Gillot, "champs et tables d'hôtes". Il y a également un gîte dans le village de Kerub Ruec proche la structure de la mesure, éphémère, démontable... construction de type d'aujourd'hui de structure non définie exactement ne peut être visonnoisée. Des réceptions de plusieurs centaines de personnes tels que des mariages sont festives et donc bruyantes quoil de la nuisance sonore



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Nuisances sonores pour les habitants et clients de Talvern mais également pour les villages proches, sous les vents dominants et peut être aussi pour les premières maisons du bourg...

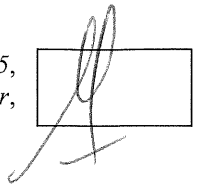
La salle de réception pourrait être envisagée dans les dépendances existantes.

⇒ A propos des "limites douces" ci-précédentes et à voir elles sont déjà existantes et ne pénètrent pas dans le domaine actuel. Elles sont totalement à l'extérieur et ne font que frayer les clôtures.

Il serait souhaitable de marquer un plan exact de la réalité du domaine à vendre et des divers terrains et bâtiments qui ont été perdus par les derniers cants, et composites à la commune ou à des propriétaires privés.

La Randonnée de la de Lannouan répertoriée au PDIPR ne pénètre pas contrairement à ce qui est dit dans la feuille n°2 "Justifications de la présentation du projet".

⇒ Quant à l'accès en plein village dangereux d'une route de campagne (zone agricole parait de gros engins...) la sécurité demanderait un autre choix d'accès.



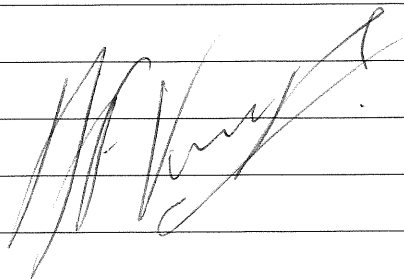
OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conclusions

- Les divers problèmes, tels importants pour le voisinage me en discutant a demandé une évaluation environnementale afin d'évaluer les nuisances sonores
- la réalité géographique de faillite de la propriété et des terrains environnants,
- et plus de précisions sur le projet autre que le NTZ

Une habitante, très proche du chantier qui souhaite vivre durablement dans le calme et les bonnes relations avec le voisinage. Une révision du projet s'impose.

Je développerai les différents points dans un courrier complémentaire par internet





30 AOUT 2018

OBSERVATIONS DU PUBLIC

R3

Les riverains du village de KERZARD THUEC
que nous sommes touchés par la mise en place
d'une étude environnementale précisant :

① la notion de construction éphémère dans la
zone V1p5.

② une étude approfondie des nuisances sonores
sous des différents manifestations (Volume,
fréquences, horaires)

③ l'importance des nuisances routières dans
cette zone dangereuse (différents voies d'ac-
cès sur le site, situation de celles-ci,
corrélatifs étroits de tout ceci en rapport avec
l'augmentation du trafic).

Il nous apparaît, à la lecture des documents
mis à votre disposition, qu'aucun de ces chapitres
ne soit traité. En conséquence nous aimons
avoir des réponses à nos questions.

François MOUÏC 41 KERZARD

Claude Le Henanff 36 Kerzard
Marie Thérèse Le Henanff 36 Kerzard

